



# CHAMPIONNATS JEUNES

## ACCESSIONS-RETROGRADATIONS

à l'issue de la saison 2022/2023

(sous réserves des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours)

### Championnats Jeunes

Compte tenu des accessions et rétrogradations réglementaires, dans un souci d'harmonisation de l'organisation des championnats, le Comité Directeur de la LGEF valide la composition et la hiérarchie suivante pour les championnats jeunes de Ligue :

354 équipes participent à ces championnats selon la hiérarchie et l'organisation géographique suivante :

Grand Est U15 Orange: 12 équipes

Régional 1 - Régional U14, U16 et U18 : 80 équipes.

Régional 2 - Régional U15, U17 et U19 : 125 équipes

Régional 3 – Secteur U14, U16 et U18 : 107 équipes Alsace-Lorraine sur la saison complète et 30 équipes de Champagne-Ardenne en seconde phase.

#### Accessions :

##### **R1 U14**

Le premier de chaque groupe R1 U14 accède en championnat Grand Est U15 Orange.

##### **R1 U16**

Le premier de chaque groupe R1 U16 disputera **une phase de barrage en match aller-retour** dont le vainqueur accèdera en championnat national U17. Si une des équipes classées premières n'a réglementairement la possibilité d'accéder, l'autre équipe classée première accèdera en championnat national U17.

Si aucune des deux équipes classées premières n'a réglementairement la possibilité d'accéder, la phase de barrage sera organisée entre les deux équipes classées secondes et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un accédant puisse être désigné.

**La phase de barrage se déroule selon le système des matchs aller-retour (tirage au sort pour l'ordre des rencontres). Si une équipe marque un plus grand nombre de buts que l'autre sur l'ensemble des deux matchs, elle est désignée comme vainqueur. Si les deux équipes marquent le même nombre de buts, l'équipe ayant marqué le plus grand nombre de buts à l'extérieur est**

désignée vainqueur. En cas d'égalité entre les buts marqués à l'extérieur, les équipes sont départagées par l'épreuve des tirs au but, dans les conditions fixées par les Lois du jeu. En cas de match perdu par pénalité, le club ayant gain de cause bénéficie du maintien des buts marqués au cours de la partie, buts dont le nombre est en tout état de cause fixé à un minimum de 3, sauf si la perte du match intervient à la suite d'une réclamation d'après match. Les buts marqués au cours de la rencontre par l'équipe du club fautif sont annulés. Un match perdu par forfait est réputé l'être par 3 buts à 0

*Si, à la fin du temps réglementaire du match de barrage, la partie se termine sur un score égal, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but.*

### **R1 U18**

Le premier de chaque groupe R1 U18 disputera **une phase de barrage en match aller-retour** dont le vainqueur accèdera en championnat national U19. Si une des équipes classées premières n'a réglementairement la possibilité d'accéder, l'autre équipe classée première accèdera en championnat national U19.

Si aucune des deux équipes classées premières n'a réglementairement la possibilité d'accéder, la phase de barrage sera organisée entre les deux équipes classées secondes et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un accédant puisse être désigné.

**La phase de barrage se déroule selon le système des matchs aller-retour (tirage au sort pour l'ordre des rencontres). Si une équipe marque un plus grand nombre de buts que l'autre sur l'ensemble des deux matchs, elle est désignée comme vainqueur. Si les deux équipes marquent le même nombre de buts, l'équipe ayant marqué le plus grand nombre de buts à l'extérieur est désignée vainqueur. En cas d'égalité entre les buts marqués à l'extérieur, les équipes sont départagées par l'épreuve des tirs au but, dans les conditions fixées par les Lois du jeu. En cas de match perdu par pénalité, le club ayant gain de cause bénéficie du maintien des buts marqués au cours de la partie, buts dont le nombre est en tout état de cause fixé à un minimum de 3, sauf si la perte du match intervient à la suite d'une réclamation d'après match. Les buts marqués au cours de la rencontre par l'équipe du club fautif sont annulés. Un match perdu par forfait est réputé l'être par 3 buts à 0**

### **R2 U15**

Le premier de chaque groupe R2 U15 accède en R1 U16.

### **R2 U17**

Le premier de chaque groupe R2 U17 accède en R1 U18.

### **R3 U14**

Le premier de chaque groupe R3 U14 Alsace et Lorraine accède en R2 U15.

Le premier du groupe R3 U14 Champagne Ardenne accède en R2 U15.

### **R3 U16**

Le premier de chaque groupe R3 U16 Alsace et Lorraine accède en R2 U17.

Le premier du groupe R3 U16 Champagne Ardenne accède en R2 U17.

### **R3 U18**

Le premier de chaque groupe R3 U18 Alsace et Lorraine accède en R2 U19.

Le premier du groupe R3 U18 Champagne Ardenne accède en R2 U19.

## **Accessions Districts**

### **R1 U14**

6 équipes des championnats U13 ou U14 des districts (2 du secteur Alsace – 2 du secteur Champagne Ardenne – 2 du secteur Lorraine) désignées accédantes selon les modalités définies par l'instance compétente des districts et de la ligue.

### **R3 U14**

8 équipes des championnats U13 ou U14 des districts (4 du secteur Alsace – 4 du secteur Lorraine) désignées accédantes selon les modalités définies par l'instance compétente des districts et de la ligue.

Les Districts peuvent décider que le club qui accède du championnat de district ou Interdistricts U13 en championnat de ligue R1 U14 et R3 U14 a la possibilité sur demande officielle de conserver une équipe dans le championnat de premier niveau de District. Les Districts recourant à cette possibilité doivent la soumettre à l'approbation de leur Assemblée Générale.

### **R3 U16**

7 équipes des championnats U15 ou U16 des districts (3 du secteur Alsace – 4 du secteur Lorraine) désignées accédantes selon les modalités définies par l'instance compétente des districts et de la ligue.

### **R3 U18**

7 équipes des championnats U17 ou U18 des districts (3 du secteur Alsace – 4 du secteur Lorraine) désignées accédantes selon les modalités définies par l'instance compétente des districts et de la ligue.

Lorsqu'une équipe classée première d'un groupe est empêchée d'accéder au niveau supérieur ou y renonce pour quelque raison que ce soit, c'est l'équipe suivante dans l'ordre du classement de ce groupe qui accède sans excéder la cinquième place incluse.

Une équipe a la possibilité de remplacer une autre équipe du même club dans le jeu des montées et descentes.

### **Rétrogradations :**

Si une équipe est reléguée du Championnat National U19, elle sera intégrée en R1 U18 ou R2 U19 selon son choix.

Si une équipe est reléguée du Championnat National U17, elle sera intégrée en R1 U18.

### **Grand Est U15 Orange**

Les clubs classés aux **deux** dernières places du championnat Grand Est U15 Orange sont relégués en R1 U16.

### **R1 U14**

Les clubs classés aux quatre dernières places dans chacun des deux groupes du championnat R1 U14 sont relégués en R2 U15.

### **R1 U16**

Les clubs classés aux quatre dernières places dans chacun des deux groupes du championnat R1 U16 sont relégués en R2 U17.

### **R1 U18**

Les clubs classés aux deux dernières places dans chacun des deux groupes du championnat R1 U18 sont relégués en R2 U19.

### **R2 U15**

Les clubs classés **aux quatre dernières places + les 2 moins bon classé 10<sup>ème</sup> dans chacun** des trois groupes du Championnat R2 U15 sont relégués en U16 R3 (secteurs Alsace-Lorraine) et U16 District (secteur Champagne Ardenne)

### **R2 U17**

Les clubs classés **aux trois dernières places dans chacun** des trois groupes du Championnat R2 U17 sont relégués en U18 R3 (secteurs Alsace-Lorraine) et U18 District (secteur Champagne Ardenne)

**Maintien de 42 équipes en phase de transition saison 23/24**

## **R2 U19**

Les clubs classés aux **trois** dernières des deux groupes A et B sont relégués en R3 U18 et U18 District (secteur Champagne Ardenne).

Les clubs classés aux **deux** dernières places du groupe C sont relégués en R3 U18.

**Maintien de 42 équipes en phase de transition saison 23/24.**

## **R3 U14**

### **Secteurs Alsace-Lorraine**

Les clubs classés aux trois dernières places **dans chacun** des deux groupes du Championnat R3 U14 sont remis à disposition de leur district respectif.

**Maintien de 28 équipes en phase de transition saison 23/24.**

## **R3 U16**

### **Secteurs Alsace-Lorraine**

Les clubs classés aux **deux dernières places dans chacun des trois groupes + le moins bon classé 10<sup>ème</sup> des groupes B et C** du championnat R3 U16 sont remis à disposition de leur district respectif.

**Maintien de 42 équipes en phase de transition saison 23/24.**

## **R3 U18**

### **Secteurs Alsace-Lorraine**

Les clubs classés **aux deux dernières places dans chacun des quatre groupes + les deux moins bons classés 9<sup>èmes</sup> des groupes A,B et D** du Championnat R3 U18 sont remis à disposition de leur district respectif.

**Maintien de 46 équipes en phase de transition saison 23/24.**

Les descentes des championnats R1, R2 et R3 peuvent être augmentées en fonction du nombre d'équipes reléguées du championnat National en R1 ou tout cas de figure augmentant le nombre de relégation.

Si l'application des montées et descentes réglementaires comme prévues ci-dessus devait engendrer un nombre plus important d'équipe au sein d'un groupe que ce qui est stipulé dans l'article 1 du règlement des championnats régionaux jeunes, ce dernier ne serait pas complété par un repêchage ou une accession supplémentaire.

Ex: si un groupe devait être composé réglementairement de 12 équipes et si ce dernier se retrouve avec 13 équipes suite à l'application des décisions ci-dessus, il ne sera procédé à aucun repêchage ou montée supplémentaire afin de compléter le groupe à 14 équipes.